

COVID-19: RECOMMANDATIONS POUR LE SECTEUR DU SANS- ABRISME

2023



TABLE DES MATIÈRES



1. Définition de cas	3
2. Précautions standard	4
3. Test et isolement	5
4. Quand et comment déclarer?	5
5. Recommandations	6

1. DÉFINITION DE CAS

A. Cas possible

UN CAS POSSIBLE DE COVID-19 EST UNE PERSONNE PRÉSENTANT :

Au moins un symptôme majeur d'apparition aiguë et sans autre cause évidente : toux, dyspnée, douleur thoracique, anosmie, dysgueusie.

OU au moins deux des symptômes mineurs suivants sans autres causes évidentes : fièvre, douleur musculaire, fatigue, rhinite, maux de gorge, maux de tête, anorexie, diarrhée aqueuse, confusion aiguë, chute soudaine

OU une aggravation des symptômes respiratoires chroniques (BPCO, asthme, toux chroniques, etc.) sans autres causes évidentes.

B. Cas confirmé

UN CAS CONFIRMÉ EST DÉFINI COMME UNE PERSONNE QUI A UN DIAGNOSTIC CONFIRMÉ PAR TEST MOLÉCULAIRE DE COVID-19.

[\(COVID-19 - DÉFINITION DE CAS ET TESTING | CORONAVIRUS COVID-19 \(SCIENSANO.BE\)\)](#)



2. PRÉCAUTIONS STANDARD

A. Pour tous

• HYGIENE RESPIRATOIRE



• HYGIENE TOUX



• HYGIENE DES MAINS



B. Pour toute personne (bénéficiaire ou travailleur) présentant des symptômes d'infection respiratoire :

- Porter le masque
- Appliquer les précautions standard (hygiène respiratoire, hygiène de la toux, hygiène des mains) pour tous
- Éviter, si possible, de se rendre dans des établissements de soins

C. Pour les personnes gravement immunodéprimées :

- Porter le masques
- Appliquer les précautions standard (hygiène respiratoire, hygiène de la toux, hygiène des mains) pour tous
- Éventuellement, mettre à disposition une chambre individuelle en fonction de l'analyse des risques pour la personne (KRINKO, 2022)

3. TEST ET ISOLEMENT

A. Test

L'**autotest** est recommandé et le résultat positif n'est plus à confirmer par une PCR ou RAT ([Diagnostic | Coronavirus Covid-19 \(sciensano.be\)](#)).

Les personnes présentant des symptômes de COVID-19 ne doivent plus être systématiquement testées par un professionnel de santé ([Diagnostic | Coronavirus Covid-19 \(sciensano.be\)](#)).

B. Isolement (quarantaine)

L'isolement **obligatoire** en cas de symptômes respiratoires ou de test positif au COVID-19 n'est plus d'application.

Quand faudrait-il isoler un bénéficiaire ?

En cas d'un **cluster*** majeur dans une population vulnérable ou à risque de maladie sévère (Ex. les communautés fermées telles que les refuges pour sans-abri et collectivités), un tracing des cas contacts peut toujours être effectué.

En ce qui concerne ces mesures de test et quarantaine, **la décision est à prendre au cas par cas** en collaboration avec l'équipe de médecine préventive de la COCOM.

*Cluster = 2 cas de Covid-19 liés épidémiologiquement entre eux.

4. QUAND ET COMMENT DÉCLARER ?

Un cluster (càd 2 cas de Covid-19 liés épidémiologiquement entre eux) est à déclarer au service de médecine préventive de la COCOM.

soit via MATRA, soit via notif-hyg@ccc.brussels

5. RECOMMANDATIONS

- Renforcement de la sensibilisation aux précautions standard (hygiène respiratoire, hygiène de la toux, hygiène des mains) dans tous les centres .
- Mettre des masques et gels hydroalcooliques à disposition et aussi dans les endroits communs.
- Le port du masque n'est pas obligatoire, mais il est recommandé en cas de symptômes respiratoires.
- Les personnes testées positives et asymptomatiques doivent respecter les gestes barrière mais ne doivent plus s'isoler.
- Sensibiliser les personnes vulnérables (les personnes âgées de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes atteintes de maladies chroniques) à se faire vacciner. Les complications liées à la maladie peuvent représenter un véritable danger. Par conséquent, la vaccination reste le meilleur moyen de prévenir ses complications et les risques d'hospitalisation.

Les acteurs de la santé souhaitant une mise à jour, sont également invités à se rendre sur le site coronavirus.brussels . Sur ce dernier, toutes les informations sont régulièrement mises à jour et s'y trouve, un programme de e-learning en 3 modules : une partie stratégie, une partie médicale et une partie pharma.



Cover est un dispositif d'aide socio-sanitaire financé par la Commission communautaire commune (Cocom) pour les personnes en hébergement d'urgence, en squat ou en rue.

Depuis début 2023, nos activités se déploient aussi officiellement dans les stations de métro à travers le projet SUBLink, porté en collaboration avec l'asbl Diogènes et Transit.

Notre dispositif est cogéré par l'asbl Projet Lama et le New Samusocial.



samusocial
.brussels